

## Communiqué

- Le 15 février 2010 -

### FINANCIERE DE CHAMPLAIN ET LA FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO NOUENT UN PARTENARIAT FINANCIER EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le 3 février 2010, Financière de Champlain et la Fondation Prince Albert II de Monaco ont conclu un accord de partenariat portant sur la complémentarité de leurs compétences et le soutien financier des projets de la Fondation au travers du *FCP Performance Environnement International*.

L'année 2010 a été placée par l'ONU sous le thème de la **préservation de la Biodiversité**. Dans ce contexte, le partenariat entre Financière de Champlain et la Fondation Albert II de Monaco traduit un engagement commun qui repose sur des valeurs et une vision partagées :

#### La Financière de Champlain

Créée en 2000, Financière de Champlain est une société de gestion spécialisée dans l'univers du développement durable (environnement, santé, éthique, solidarité). Elle a créé le premier fonds vert en France, en 2004.

« *Le rapprochement avec la Fondation Prince Albert II de Monaco s'inscrit dans notre logique de développement de partenariats stratégiques (Nef Capital Ethique Management en décembre 2009...) pour favoriser l'émergence d'une finance plus utile. Ce partenariat nous permettra notamment de compléter nos compétences sur des sujets clé comme la biodiversité* » (Jean-François DESCAVES – Président)

#### La Fondation Prince Albert II de Monaco

La Fondation a pour objet d'accélérer la prise de conscience et la recherche de solutions environnementales en finançant des projets innovants et durables en lien avec les enjeux du **changement climatique, de la biodiversité et de l'eau**. Depuis sa création en juin 2006 par SAS le Prince Albert II de Monaco, Sa Fondation a financé 127 projets pour un montant total de 15,8 millions euros.

« *Outre son expertise environnementale, Financière de Champlain partage avec nous une vision globale des enjeux liés au développement durable et de la nécessité de remettre l'homme au cœur des stratégies* ». (SE Bernard Fautrier, Vice Président – Administrateur délégué)

## Modalités du partenariat

Afin de soutenir financièrement les projets de la Fondation Prince Albert II de Monaco, Financière de Champlain a créé une part spécifique (part G) sur son fonds Performance Environnement International, créé en 2006 (code ISIN part G : FR0010844399)

**30% des frais de gestion de ce fonds** (qui s'élèvent à 1,8% TTC sur la part G) et **30% de la commission de surperformance** (qui est de 20% par rapport à l'indice de référence) seront reversés à la Fondation. Pour autant, ce produit ne bénéficie pas de l'appellation « fonds de partage », le fonds source étant un fonds actions internationales.

## Mettre le potentiel d'un fonds vert au service de la préservation de l'environnement

Le choix de Performance Environnement International pour servir de véhicule d'investissement au soutien apporté à la Fondation, répond à une triple logique :

- **mettre notre expertise au service d'une cause cohérente avec la vocation du fonds** : Investir dans la préservation de l'environnement au travers de 3 domaines : l'eau, les énergies renouvelables et les déchets.
- **sélectionner un fonds dynamique afin de maximiser l'efficacité du partenariat** : Performance Environnement International a été l'un des fonds les plus performants de notre gamme en 2009 (+ 25,14%) avec un actif net de 34 M euros au 31.12.2009.
- **capitaliser sur la dimension internationale du fonds** : Performance Environnement International est le fonds actions le plus international de notre gamme. Il investit notamment en Europe, aux Etats-Unis et dans les pays émergents. Or la Fondation Prince Albert II de Monaco bénéficie d'un rayonnement mondial avec des bureaux en France, en Allemagne, en Italie, en Suisse, au RU, aux Etats-Unis et au Canada.

## Développer des synergies de compétences au niveau international

L'un des objectifs de la Fondation Prince Albert II de Monaco est de fédérer, au niveau international, les initiatives de chercheurs, porteurs de projets, entreprises et financeurs. Dans ce cadre, les récents développements stratégiques de la **Financière de Champlain dans l'univers du non coté** renforcent la possibilité de **créer des passerelles** entre les acteurs du secteur.

Quelques exemples de projets soutenus par la Fondation qui s'inscrivent dans notre univers :

- *Lutte contre l'épuisement des nappes phréatiques et l'érosion des sols pour relancer la culture maraîchère au Burkina Faso*

- *Création de petites unités autonomes de dessalement de l'eau de mer fonctionnant à partir d'énergies renouvelables à Monaco pour les régions souffrant de stress hydrique*
- *Construction d'une installation pilote dans la province de Kitui au Kenya pour la valorisation énergétique d'une plante locale (non destinée à l'alimentation) le *Jatropha Curca*, sous la forme de Biodiesel*
- *Traitement des déchets liquides dans la région de Bangkok*
- *Lutte contre l'extinction du thon rouge en méditerranée : création d'un label pour le marché japonais et d'un sanctuaire en haute mer...*

## **Impliquer nos clients et partenaires**

Cette nouvelle Part G du fonds Performance Environnement International (PEI) sera ouverte à la fois aux particuliers, aux CGP et aux institutionnels avec **une souscription minimum de 5 000 euros**.

L'objectif est d'offrir à nos clients un produit qui allie **performance et partage** et de **promouvoir une démarche d'investissement solidaire et responsable**. Une démarche d'audit ISR est en cours sur l'ensemble du portefeuille de Performance Environnement International.

## **Soutenir l'émergence du thème de la Biodiversité au sein de la société civile**

En 2010, la biodiversité pourrait bien cesser d'être un enjeu de niche pour devenir un enjeu économique majeur. C'est un thème sur lequel Financière de Champlain entend se positionner concrètement en 2010. Evoquée lors du Grenelle de l'environnement, thème émergent du Sommet de Copenhague, la biodiversité a été élue sujet de l'année par l'ONU. Un rapport mandaté par l'ONU portant sur le coût économique du pillage de la biodiversité est attendu à la fin de l'année. Comme le rapport Stern sur le réchauffement climatique, il visera à donner un prix aux services rendus par la nature et donc une valeur économique aux projets qui visent à protéger la diversité du vivant et, en conséquence, la survie de millions d'êtres humains...

### **Contacts presse :**

FINANCIERE DE CHAMPLAIN  
Isabelle PRIAULET  
01 58 18 62 91  
[priaulet@champlain.fr](mailto:priaulet@champlain.fr)  
[www.financieredechamplain.fr](http://www.financieredechamplain.fr)

FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO  
Isabelle PETERS  
16, Bd de Suisse  
98000 Monaco  
[ipeters@fpa2.mc](mailto:ipeters@fpa2.mc)  
[www.fpa2.mc](http://www.fpa2.mc)



